



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FRANCE 2030 : le Président de la République annonce 2 Md€ pour le soutien à l'innovation de rupture et son industrialisation dans le domaine des énergies renouvelables et du nouveau nucléaire en France

Belfort, le 10 février 2022



A l'occasion d'un déplacement à Belfort, le Président de la République, en présence de Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique, Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée chargée de l'Industrie, a précisé la stratégie et les moyens de France 2030 pour faire émerger et industrialiser en France des technologies de rupture de production d'énergie renouvelable et nucléaire et des réseaux électriques de demain.

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et réduire les émissions de CO₂ de nos transports, de notre industrie, de notre secteur agricole ou de nos logements, nous devons accélérer les actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et substituer les usages de combustibles fossiles par des énergies décarbonées. Malgré une baisse importante de notre consommation d'énergie totale, la demande en électricité augmentera de manière significative. A l'horizon 2050, l'essentiel de notre parc de production aura été renouvelé. **Un effort industriel massif de déploiement des énergies renouvelables (EnR) et la construction de nouveaux réacteurs nucléaires sont donc nécessaires dès aujourd'hui pour répondre à cet enjeu. Les réseaux électriques seront profondément transformés.**

Pour bâtir le cadre qui permettra de réaliser cette performance économique et industrielle, il est essentiel de **faire émerger et d'industrialiser en France des solutions de rupture dans les technologies de production et de distribution d'énergie.**

C'est toute l'ambition de France 2030 : produire mieux, plus décarboné, tout en faisant émerger de nouveaux acteurs en leur donnant les moyens d'innover. France 2030 consacrera 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie et 50 % à des acteurs émergents

porteurs d'innovation, sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do no Significant Harm*).

Dans le cadre de France 2030, ce sont près de 2 milliards d'euros qui seront dédiés à l'innovation et au soutien à l'industrialisation de nos moyens de production d'énergie renouvelable et nucléaire et à la gestion du système électrique :

- 1 milliard d'euros pour faire émerger des solutions innovantes dans le domaine du photovoltaïque, de l'éolien flottant et des réseaux énergétiques et faciliter et accélérer l'industrialisation des énergies renouvelables.

Un soutien à la recherche et à l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables de plus de 500 M€ qui vise à :

- faire émerger en France une filière photovoltaïque fondée sur des ruptures technologiques ;
- développer l'éolien flottant sur les façades atlantique et méditerranéenne ;
- faire émerger des solutions pour les réseaux énergétiques dans le but d'assurer l'intégration et le pilotage des EnR dans les réseaux.

En particulier, est prévu un **programme de recherche porté par le CNRS et le CEA et doté de 50 M€** qui permettra de faire avancer la recherche sur les technologies avancées pour les systèmes énergétiques, au bénéfice de l'ensemble de la communauté de recherche.

Un soutien au déploiement industriel d'environ 400 M€ sur l'ensemble des EnR afin d'appuyer tous les projets ayant un potentiel industriel, en particulier sur les technologies présentant un haut degré d'innovation, mais aussi pour certaines technologies existantes.

Le développement résolu de cette industrie permettra d'assurer la production d'énergie renouvelable *made in France*, de maximiser les retombées économiques de la transition énergétique et de renforcer notre souveraineté eu égard à la part majeure que représenteront ces technologies dans notre mix énergétique.

Dès aujourd'hui, le Gouvernement ouvre trois appels à projets (AAP), dont deux dispositifs de soutien à l'innovation et un dispositif de soutien à l'industrialisation des EnR :

- L'AAP « **PME Innovations** » dont l'objectif principal est de soutenir l'innovation en ciblant tout particulièrement les PME qui constituent un maillon essentiel au sein de l'écosystème d'innovation des EnR et jouent un rôle fondamental dans la structuration des filières de production EnR.

Clôture : 28/04/2022

- L'AAP « **Briques technologiques et démonstrateurs pré-industriels** » dont un des objectifs est de soutenir l'innovation en promouvant le développement de briques technologiques et les actions de démonstration de grande ampleur.

Première relève : 14/04/2022

- L'AAP « **Aide à l'investissement de l'offre industrielle des EnR** » dont l'objectif est de soutenir dès cette année des investissements productifs industriels permettant la diffusion de technologies innovantes au service des énergies renouvelables et l'augmentation des

productions industrielles essentielles pour la chaîne de valeur de ces technologies. Il couvre l'ensemble des énergies renouvelables qu'elles visent à produire de l'électricité, de la chaleur ou du gaz renouvelable.

Première relève : 30/06/2022

En complément, le Président de la République a demandé au Gouvernement **d'accentuer les mesures en faveur de la structuration de l'industrie de l'éolien flottant**. La France dispose de tous les atouts pour faire émerger une filière industrielle d'envergure à condition qu'elle assure une coordination efficace entre l'ensemble des acteurs concernés au premier rang desquels les ports, les territoires, les industriels et les développeurs.

- **1 milliard d'euros pour faire émerger des réacteurs innovants plus sûrs, permettant de mieux gérer les déchets nucléaires et accélérer le déploiement du Small modular reactor (SMR)¹ français le plus avancé :**

Les réacteurs modulaires constituent une **option complémentaire de l'offre nucléaire classique de grande puissance**, susceptible en particulier de répondre aux besoins des pays ne disposant pas de réacteurs de grande puissance. De plus, les réacteurs innovants **offriront de nouvelles opportunités** pour la fourniture de chaleur décarbonée, pour le chauffage, ainsi que pour la production d'hydrogène décarboné.

Le Gouvernement annonce le lancement d'un appel à projets visant à soutenir des projets de recherche et développement sur **des concepts de réacteurs nucléaires en rupture, qu'il s'agisse de fission voire de fusion nucléaire**. Ces projets doivent permettre d'apporter des **réponses nouvelles aux enjeux propres à la filière nucléaire**, par exemple en matière de compétitivité, de sûreté, de sécurité, de développement d'applications non électrogènes (production de chaleur ou d'hydrogène ...), de fermeture du cycle du combustible nucléaire ou de réduction du volume ou de l'activité des déchets radioactifs. **L'objectif est que de nouveaux acteurs portent des projets de rupture en s'appuyant au besoin sur le patrimoine scientifique riche de la filière nucléaire française.**

En complément, la filière nucléaire française travaille actuellement sur **un premier projet, Nuward**, de réacteur modulaire à eau sous pression soutenu dans le cadre de France Relance. **France 2030 soutiendra massivement ce projet pour accélérer son développement, dès 2022 et jusqu'à son déploiement, dans l'objectif de construire une première unité à l'horizon 2030.** Son industrialisation pour une production en série en France sera créatrice de valeur pour les territoires.

¹ SMR: small modular reactor, petit réacteur modulaire en français. Il s'agit de réacteurs d'une puissance significativement inférieure aux réacteurs actuellement en fonctionnement, fabriqués en usine et livrés sur leur site d'implantation.

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Barbara Pompili - secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Bruno Le Maire - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher – presse@industrie.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

A PROPOS DE FRANCE 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, hydrogène, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique et l'industrialisation, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie **de l'innovation jusqu'à son industrialisation**.
- **Est inédit par son ampleur** : au total, ce sont plus de 50 milliards d'euros, dont 34 milliards d'euros de nouveaux crédits, qui seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence.
- **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via une procédure ouverte, exigeante et sélective pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat, dans la continuité des Programmes d'investissements d'avenir et du plan France Relance.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre.**

Plus d'informations sur :

<https://www.gouvernement.fr/france-2030-un-plan-d-investissement-pour-batir-la-france-de-demain>